

COMPTE-RENDU DE LA REUNION DU 29 OCTOBRE 2009

GROUPE DE TRAVAIL n°3

La réunion a été consacrée à la recherche des moyens de reconnaître les compétences et le parcours des bénévoles. A cette fin, la réflexion s'est appuyée dans un premier temps sur l'analyse collective des outils de traçabilité existant, dans l'idée d'identifier des points de convergence, mais aussi des obstacles et écueils potentiels.

Le groupe dispose au terme de la réunion de recommandations pour concevoir un dispositif efficient. Plusieurs points de consensus ont en effet émergé de façon significative, sans toutefois que des mesures concrètes n'aient pu être proposées à ce stade.

L'idée centrale est la nécessité de se doter d'un dispositif lisible pour l'ensemble des acteurs sociaux et qui place le bénévole au centre de la démarche de reconnaissance de ses acquis et de son parcours. A cette fin, le système doit permettre au bénévole d'utiliser le(s) outil(s) mis à sa disposition comme il l'entend, qu'il soit en recherche d'emploi ou simplement sensible à une reconnaissance symbolique de son rôle sociétal, qu'il veuille mettre en avant ses acquis ou simplement exercer librement son engagement.

- **Un dispositif de traçabilité du parcours et des compétences du bénévole doit être adapté aux contraintes internes de toutes les associations.**

- Il doit être facilement utilisable par les associations, même par celles qui disposent de peu de moyens.

Bernard Marie redoute que le million de petites et moyennes associations françaises éprouvent des difficultés à intégrer un outil de traçabilité. Anne Poitrenaud de France bénévolat relève que certaines petites associations du secteur social ont adopté le passeport bénévolat sans difficulté, probablement parce qu'elles étaient sensibilisées à la problématique de la reconnaissance du bénévolat du fait de leur secteur d'activité.

- Il doit être adapté aux spécificités sectorielles.

La présentation par Mélanie Gratacos de l'enquête réalisée sur les spécificités des associations de jeunes dirigées par des jeunes a démontré que les associations savaient mettre au point des outils liés à la valeur ajoutée spécifique que l'engagement procurait à leurs bénévoles. Chacune des trois associations étudiées (Animafac, la JOC et le MRJC) a su développer ses propres outils en fonction de ses spécificités et des acquis particuliers de ses bénévoles.

Certaines associations et certains bénévoles ont besoin d'aide pour identifier leurs compétences spécifiques.

- **Un dispositif de traçabilité du parcours et des compétences du bénévole doit être transférable au sein du monde associatif.**

Le dispositif de reconnaissance de l'engagement et de l'activité bénévole doit permettre des passerelles au sein du monde associatif.

- **Un outil de traçabilité du parcours et des compétences du bénévole doit être utilement intégrable dans les démarches des acteurs externes.**

- Prévoir un dispositif intégrable dans les démarches des acteurs extérieurs au monde associatif

Fort d'un recul de deux années sur le fonctionnement du Passeport bénévole, France bénévolat estime qu'un outil de traçabilité doit, pour être efficient, être susceptible d'être intégré aux réflexions des entreprises sur leurs ressources humaines, et pris en compte par les conseillers de la validation des acquis de l'expérience. Cela repose sur les liens tissés avec ces acteurs, mais aussi sur le contenu de l'outil lui-même.

- Veiller à éviter un usage malveillant du dispositif par les acteurs externes

Le dispositif doit être conçu de façon à préserver la confidentialité de l'engagement des bénévoles si ils le souhaitent. Par ailleurs, le groupe a identifié le risque d'une récupération par les entreprises

- **Les grilles de lecture externes ne doivent pas toutefois influencer l'identification des compétences du bénévole au point de dénaturer les spécificités de l'engagement et de l'activité bénévoles. A l'inverse, il serait opportun de profiter de l'occasion de la CVA pour mettre en valeur les compétences atypiques des bénévoles, en reconnaissant la l'autonomie du monde associatif.**

- Identifier des capacités spécifiques à l'engagement et à l'activité bénévoles

Cyrille Renard de France Nature Environnement a insisté sur le fait que le bénévole attend plus que de mettre en valeur ses acquis par rapport à sa vie professionnelle. Il a d'autres référents, envie d'autres distinctions et reconnaissances. Il faut sortir de grilles de lecture trop proches de celles du salariat. Plusieurs exemples sont cités, et prolongés par Nadia Bellaoui de La Ligue de l'enseignement : la capacité de négociation, la capacité d'indignation, etc.

Il semble par ailleurs primordial pour le groupe de favoriser la reconnaissance de l'engagement citoyen lui-même.

- Responsabiliser le monde associatif pour qu'il accède à son autonomie

Le monde associatif doit se mobiliser pour faire émerger ses propres concepts. Cette responsabilisation avait déjà été identifiée comme un premier pas indispensable à la reconnaissance de l'engagement et de l'activité bénévoles au cours de la précédente réunion. La CVA est considérée comme susceptible d'engager ce changement de posture du monde associatif, vers plus d'autonomie.

- **Il faut clarifier les concepts et le vocabulaire.**

Il semble essentiel de clarifier les contours des concepts suivants : repérage, identification, reconnaissance, validation et certification.

- **Le dispositif ne doit pas être obligatoire.**

- **Il faut ménager une certaine continuité dans la reconnaissance du parcours et des compétences tout au long de la vie tout en adaptant le dispositif aux différents publics.**

Roger Sue préconise d'inscrire le livret de compétences dans la continuité du passeport orientation et formation. Robert Ponchon du Secours Catholique adhère à cette opinion : il faut ménager une cohérence dans l'articulation des outils de reconnaissance du parcours des différentes étapes de la vie.

- **Il faut prévoir un accompagnement autour de l'outil de traçabilité.**

Didier Defer de Pôle Emploi a relevé l'importance de l'accompagnement du demandeur d'emploi dans sa démarche d'identification de ses compétences. Cette préoccupation a guidé l'élaboration de l'outil MITEC. Le groupe s'est interrogé sur la pertinence d'un outil informatique dans cette perspective. De l'avis général, il est nécessaire d'offrir au bénévole un accompagnement dans l'utilisation de l'outil qui ne suffira pas en lui-même à l'aider à identifier et mettre en valeur ses acquis, en particulier lorsqu'il s'agit d'une personne ne difficulté.

Questions abordées et renvoyées aux séances ultérieures :

○ *L'image sociale du bénévolat*

La reconnaissance du bénévolat pourrait passer par une mobilisation au niveau national dont les effets bénéfiques retomberont automatiquement sur les bénévoles, souligne Roger Sue. Une campagne nationale pourrait mettre en évidence, notamment quantitativement les bienfaits du fait associatif.

○ *Les nouveaux indicateurs de richesse et la contribution du bénévolat au vivre ensemble*

Philippe Da Costa a rappelé que le CESE travaillait actuellement à l'élaboration d'une batterie d'indicateurs de richesse renouvelés. Il a indiqué qu'il serait opportun que le groupe réfléchisse à des indicateurs qui permettraient d'approcher la réalité du bénévolat et de son apport à la société en termes qualitatifs et quantitatifs.

○ *La perception des bénévoles par les entreprises*

Avant d'envisager comment les entreprises pourraient intégrer dans leurs raisonnements un outil de traçabilité du parcours bénévole, il faut combattre les stéréotypes qui conduisent les entreprises à être parfois franchement hostiles au recrutement de personnes engagées.

○ *La refonte du CDVA*

La question se pose de la structure qui légitimera les critères de reconnaissance développés par le monde associatif.

○ *La VAE*

Le dispositif de VAE n'est pas assez accessible pour les personnes non formées. Le système actuel apparaît comme trop exigeant.